

Extrait du : 01/2025
Intermédiaire : 21426
Monnaie : EURO
Folio : 1



C-W1-L8
23040401-310

LIFE AND FIN. BROKERAGE SRL 21426 *

PLACE DE HOVES 15

7830 SILLY 1031/PX

BORDEREAU ANNULATION

Preneur d'assurance	Echéance	FR	Cat. Branche	N° de police	Prime totale	Commission	Prime nette	Prime nette, prime R.C. Auto incluse	B/M	Indice
CAISSEMENT PRODUCTEUR AEYS CHRISTINE	28	3	657	2080312		84,72-				1048
Pour encaissement compagnie										
Pour encaissement producteur						84,72- 3,418-			EUR BEF	

Les documents non réglés ou les quittances impayées doivent être retournés immédiatement à Baloise Belgium SA, en tout cas 45 jours suivant le mois comptable et avec mention de la raison de renvoi. Sinon il restent pour compte du producteur. Seule Baloise Belgium SA décide s'il y a lieu d'accorder un nouveau délai. Le producteur est prié d'acquitter, dès l'encaissement, le montant de ce bordereau. Eventuellement des quittances impayées renvoyées à la compagnie peuvent être déduites compte tenu des commissions. Prière de classer ces bordereaux par ordre chronologique et de ne jamais les renvoyer à Baloise Belgium SA

Extrait du : 01/2025
Intermédiaire : 21426
Monnaie : EURO
Folio : 1

LIFE AND FIN. BROKERAGE SRL 21426 *

PLACE DE HOVES 15

7830 SILLY 9770/PX(1031)

BORDEREAU COMPTANT

Les documents non réglés ou les quittances impayées doivent être retournés immédiatement à Baloise Belgium SA, en tout cas 45 jours suivant le mois comptable et avec mention de la raison de renvoi. Sinon il restent pour compte du producteur. Seule Baloise Belgium SA décide s'il y a lieu d'accorder un nouveau délai. Le producteur est prié d'acquitter, dès l'encaissement, le montant de ce bordereau. Eventuellement des quittances impayées renvoyées à la compagnie peuvent être déduites compte tenu des commissions. Prière de classer ces bordereaux par ordre chronologique et de ne jamais les renvoyer à Baloise Belgium SA.

Extrait du : 01/2025
Intermédiaire : 21426
Monnaie : EURO
Folio : 1

LIFE AND FIN. BROKERAGE SRL 21426 *

PLACE DE HOVES 15

7830 SILLY 9770/PX(1031)

BORDEREAU COMPTANT

Les documents non réglés ou les quittances impayées doivent être retournés immédiatement à Baloise Belgium SA, en tout cas 45 jours suivant le mois comptable et avec mention de la raison de renvoi. Sinon il restent pour compte du producteur. Seule Baloise Belgium SA décide s'il y a lieu d'accorder un nouveau délai. Le producteur est prié d'acquitter, dès l'encaissement, le montant de ce bordereau. Eventuellement des quittances impayées renvoyées à la compagnie peuvent être déduites compte tenu des commissions. Prière de classer ces bordereaux par ordre chronologique et de ne jamais les renvoyer à Baloise Belgium SA.